

SCRIBLETTE

Société par actions simplifiée

Siège social : 21 Allée du Parc de la Bièvre, 94240 L'Hay-les-Roses, France
RCS 839 990 967 Créteil

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Table des matières

PRÉAMBULE	3
ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION	3
ARTICLE 2 : ENTIER ACCORD.....	3
ARTICLE 3 : COMMANDE DE PRODUITS	4
ARTICLE 4 : TARIFS ET DISPONIBILITÉS	4
ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT.....	5
ARTICLE 6 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ.....	5
ARTICLE 7 : LIVRAISON DES PRODUITS	5
ARTICLE 8 : RÉTRACTATION	6
ARTICLE 9 : ANNULATION DE LA COMMANDE	7
ARTICLE 10 : DÉLAIS DE LIVRAISON	7
ARTICLE 11 : OBLIGATIONS RÉCIPROQUES.....	7
11.1 Obligations de la Société	8
11.2 Obligations du Client	8
ARTICLE 12 : DEVOIR D'INFORMATION DES PARTIES	8
ARTICLE 13 : GARANTIES LÉGALES ET COMMERCIALES	8
ARTICLE 14 : RESPONSABILITÉ	9
ARTICLE 15 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	9
ARTICLE 16 : NULLITÉ PARTIELLE	9
ARTICLE 17 : RENONCIATION	10
ARTICLE 18 : TITRES	10
ARTICLE 19 : INTÉGRALITÉ	10
ARTICLE 20 : FORCE MAJEURE.....	10
ARTICLE 21 : LITIGES ET DROIT APPLICABLE	10

« SCRIBLETTE » est une marque enregistrée à l'INPI sous le n° 4401724 et à l'EUIPO sous le n°017895750

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont proposées par la société SCRIBLETTE (ci-après « La Société »), société par actions simplifiée, au capital de 16 000 euros, dont le siège social est situé au 21 Allée du Parc de la Bièvre, 94240 L'Hay-les-Roses, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 839 990 967.

Le numéro d'identification TVA intracommunautaire de la Société est le numéro FR19839990967.

La Société a pour activité, en France et à l'étranger, la conception et la vente de dispositifs électroniques, à destination des étudiants et des professionnels (ci-après les « Produits »).

Les présentes CGV ont pour objet de définir l'ensemble de conditions selon lesquelles la Société commercialise ses Produits tels que proposés à la vente. Elles s'appliquent donc à toute Commande (ci-après « Commande ») de Produits passée par le client.

Les présentes CGV définissent également le cadre légal des relations s'établissant entre la Société et ses clients (ci-après « Clients »). La Société et le Client étant également ci-après dénommés conjointement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV avant toute passation de Commande.

Toute condition contraire posée par le Client serait donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Société quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que la Société ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes CGV, ne peut être interprété

comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque disposition desdites CGV.

Il est possible de contacter la Société à l'adresse indiquée en tête des présentes, par courrier électronique à l'adresse Contact@Scriblette.com, par téléphone au 0805 822 824 ou via le formulaire de contact disponible sur le site <https://www.scriblette.com/> (ci-après désigné « le Site »).

ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à tous les Produits proposés par la Société et faisant l'objet d'une Commande de la part du Client quelques soient ses conditions générales d'achat.

Toute Commande est matérialisée par la signature d'un Bon de Commande émis par la Société (ci-après « Bon de Commande ») et vaut acceptation sans réserve des dispositions des présentes CGV. Les CGV sont annexées à chaque Bon de Commande transmis au Client.

La Société se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV. En cas de modification, il sera appliqué à chaque Commande les CGV en vigueur au jour de la Commande. À moins que les amendements ne soient dus à des obligations juridiques ou administratives, le Client disposera d'un préavis raisonnable avant la mise en application des CGV mises à jour.

La dernière version des CGV disponible prévaudra, le cas échéant, sur toute autre version des présentes CGV.

ARTICLE 2 : ENTIER ACCORD

En l'absence du Bon de Commande signé par les Parties, les dispositions des présentes CGV expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les Clients et la Société. Elles prévalent sur

toute proposition, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les Parties et relatifs à l'objet des CGV, sauf avenant dûment signé par les représentants des deux Parties.

Les Bons de Commande peuvent inclure des conditions particulières contredisant ou précisant les dispositions énoncées dans les Conditions Générales de Vente. Si le Bon de Commande a été signé par les Parties, celui-ci prévaudra sur les présentes CGV.

En signant le Bon de Commande, le Client reconnaît avoir lu et accepté les termes des présentes CGV dans leur intégralité et sans limitation, y compris les modalités de paiement, la politique de remboursement de la Société ainsi que tous les lois et règlements qui y sont applicables.

ARTICLE 3 : COMMANDE DE PRODUITS

Les Produits commercialisés par la Société sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible.

Chaque Commande passée fera l'objet d'une validation par la Société, après vérification de la disponibilité des Produits commandés ainsi que des informations nécessaires à la livraison et à la facturation. La Société confirmera ensuite la Commande par l'édition d'un Bon de Commande établi sur la base des informations fournies par le Client.

Le Bon de Commande est gratuit et adressé au Client par tout moyen. Il précise notamment les caractéristiques de divers Produits commandés, les modalités de détermination du prix ainsi que les délais estimatifs de livraison des dits Produits.

Pour confirmer sa Commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner à la Société le Bon de Commande signé avec la mention « *bon pour accord* ». Le contrat sera valablement conclu entre la Société et le Client après signature du Bon de Commande et

encaissement de l'acompte par la Société, les engageant de manière irrévocable.

À défaut de réception du Bon de Commande signé dans un délai d'un (1) mois à compter de sa date d'envoi, le Bon de Commande est réputé caduc.

ARTICLE 4 : TARIFS ET DISPOBILITÉS

4.1 Les Produits sont vendus aux tarifs mentionnés sur le Bon de Commande et sont fournis aux tarifs en vigueur au moment de la Commande et dans la période de validité définie par le Bon de Commande.

Les prix fixés s'entendent en euros Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises. Les conditions financières ainsi que le détail des prix sont mentionnées sur le Bon de Commande.

Les prix proposés, en vigueur au moment de la signature du Bon de Commande par le Client, sont fermes.

La Société sera en droit, après avoir informé le Client, de majorer ses tarifs et/ou de ne pas procéder à la livraison des Produits à la date indiquée sur le Bon de Commande dans les cas où le Client, postérieurement à la signature du Bon de Commande, souhaiterait modifier l'étendue de sa Commande. Toute taxe que la Société serait dans l'obligation de payer en sus de la Commande sera facturée au Client, sauf le cas où, ce dernier présente un certificat d'exemption de taxe approprié.

4.2 Le Client pourra informer la Société, à tout moment, qu'il souhaite commander un ou plusieurs Produits supplémentaires. Dans ce cas, la Société transmettra au Client, dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la transmission de l'expression de besoin, un Bon de Commande complémentaire.

4.3 Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait, demeure à la seule discrétion de la Société. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des Commandes postérieures.

Les divers frais occasionnés par l'exécution de Commandes tels que les frais de livraison seront directement inclus dans le Bon de Commande.

Le Client reconnaît et accepte, que les obligations de paiement lui incombant ne peuvent faire objet d'un remboursement de la part de la Société.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Les Produits commandés par le Client seront intégralement réglés lors de la présentation d'une facture par la Société.

Le Client a la possibilité de payer la Commande selon les conditions et l'échéancier suivants :

- Paiement en 3 ou 4 fois ;
- Location Longue Durée avec Option d'Achat.

Le règlement des Commandes passées se fait par carte bancaire ou par virement à l'ordre de la Société. Les coordonnées bancaires de la Société seront présentes sur chaque Bon de Commande et facture.

Le Client garantit à la Société qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement, lors de la passation de la Commande.

La Société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute exécution et/ou livraison d'une Commande, quels que soient sa nature et son niveau d'exécution, en cas de défaut de paiement ou de paiement partiel de toute somme qui serait due par le Client à la Société, en cas d'incident de paiement, ou en cas de fraude ou tentative de fraude relative au paiement d'une Commande.

ARTICLE 6 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les Produits sont vendus sous réserve de propriété jusqu'à leur complet paiement. Le paiement s'entend du règlement du prix des Produits et des frais afférents à la vente et des

intérêts. Ainsi, en cas de non-paiement, le Client devra à ses frais, risques et périls restituer les Produits impayés, huit (8) jours après la mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse.

Dans ce cas, la vente sera résolue de plein droit, au jour de la demande de restitution. Malgré l'application de cette clause de réserve de propriété, le Client supportera la charge des risques à compter de la date de livraison/retrait des Produits.

ARTICLE 7 : LIVRAISON DES PRODUITS

7.1 Les Produits proposés à la vente par la Société peuvent être livrés à destination de destination de la France métropolitaine, de l'Union européenne et les DOM-TOM.

Les frais de livraison indiqués dans le Bon de Commande sont indicatifs. Le coût de la livraison est fixé par un transporteur indépendant partenaire de la Société, qui encaissera le règlement de la livraison, dont le montant dépendra du prix du carburant consommé lors du transport.

Lorsque le Client s'est lui-même chargé de faire appel à un transporteur qu'il choisit lui-même, la livraison est réputée effectuée dès la remise des Produits commandés par le Vendeur au transporteur qui les a acceptés sans réserve. Le Client reconnaît donc que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison et ne dispose d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison des marchandises transportées.

Le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits. Les Produits voyagent donc aux risques et périls du Vendeur sauf lorsque le Client aura lui-même choisi le transporteur. À ce titre, les risques sont transférés au moment de la remise du bien au transporteur.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment

acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur le Bon de Commande préalablement accepté par écrit par le Client.

La Société s'engage à fournir au Client tous les documents nécessaires au transport des Produits ultérieurement à leur livraison, notamment des documents nécessaires au passage à la douane (en cas de livraison à l'étranger).

7.2 Le Client doit s'assurer que les informations communiquées à la Société lors de la passation de la Commande sont correctes, et qu'elles le restent jusqu'à complète réception du ou des Produit(s) commandé(s).

Le Client s'engage donc à informer la Société de tout changement de coordonnées de facturation et/ou de livraison qui pourrait intervenir entre la Commande et la livraison, en envoyant, sans délai, un courriel à l'adresse électronique indiquée dans le PRÉAMBULE. À défaut, en cas de retard, de défaut et/ou d'erreur de livraison, le Client ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de la Société, et le Service Client de la Société contactera le Client pour une seconde livraison à la charge du Client.

Le Client est informé par e-mail de l'expédition de sa Commande. Si, le Client ne reçoit pas les Produits commandés dans un délai indiqué sur le Bon de Commande, le Client devra enjoindre la Société d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable.

Si la Société ne s'exécute pas dans ce délai, le Client peut annuler sa Commande par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée en tête des présentes. Dans le cas où la lettre parviendrait à la Société après la livraison de la Commande, l'annulation ne sera pas prise en compte. Le cas échéant, la Société dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour procéder au remboursement de la Commande.

7.3 En passant la Commande, le Client s'engage à réceptionner les Produits commandés à l'adresse de livraison indiquée. Le Client doit pouvoir prouver son identité pour réceptionner la Commande.

Par ailleurs, il appartient directement au Client de vérifier, lors de la livraison, le parfait état de Produits. Dans le cas contraire, il devra directement émettre ses réserves expresses et précises/détaillées sur le bordereau du transporteur et en présence de ce dernier et confirmer lesdites réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans les cinq (5) jours qui suivent la livraison, conformément à l'article L 133-3 du Code de commerce, la date figurant sur le bon de transport faisant foi.

La Société ne sera pas responsable en cas de dommages aux Produits. Seul le prestataire de livraison sera responsable au titre des assurances souscrites.

Les risques de perte ou de détérioration des Produits ainsi que tous les risques liés à leurs existences ou à leur utilisation, sont transférés au Client à compter de cette livraison, validée par la signature du bon de livraison par le Client.

ARTICLE 8 : RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception du Produit pour exercer son droit de rétractation, afin d'obtenir le remboursement des Produits achetés, sans avoir à se justifier ni à payer de pénalités, à fin de remboursement.

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fournitures de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

Les Produits vendus par la Société ne sont ni repris, ni échangés lorsqu'ils ont été descellés par le Client sauf en cas d'erreur imputable à la Société, notamment en cas de livraison de Produits ne correspondant pas à la commande du Client.

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier à la Société :

- Son nom, son adresse et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- Ainsi que sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

Un formulaire de rétractation est mis à disposition du Client sur le Site.

Les retours sont à effectuer, à la Société ou à une personne qu'il aura désignée, dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires...) permettant leur remise sur le marché à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat. Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris. Il est rappelé que la responsabilité du Client, en cas de rétractation après utilisation du ou des biens, est engagée à l'égard de la dépréciation du ou des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires. Selon la Commission européenne, ces manipulations sont celles qu'un consommateur peut effectuer dans un magasin, pour les biens qui y sont proposés à la vente.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Produits achetés et les frais de livraison sont remboursés ; les frais de retour restant à la charge du Client. La Société procèdera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale (sauf accord exprès du Client pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le Client).

Le remboursement sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception du Produit retourné par le Client.

ARTICLE 9 : ANNULATION DE LA COMMANDE

La Commande du Client exprime, de manière irrévocable, son plein et entier consentement. Une fois le Bon de Commande retourné par le Client, il ne pourra donc pas annuler sa Commande, à moins d'un accord exprès de la Société.

Chaque Partie peut annuler de plein droit la Commande en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie après mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet pendant un délai de trente (30) jours à compter de sa réception.

L'annulation d'une Commande par une Partie en application de la présente clause ne porte pas atteinte à son droit de réclamer des dommages et intérêts.

Toute obligation de versement qui serait née d'une livraison du Produit réalisée, ou en cours, antérieurement à la résiliation, devra être acquittée par le Client dans les plus brefs délais suivant ladite résiliation. Le cas échéant, en vue de faciliter les comptes entre les Parties, un rapport sur l'état des Produits fournis sera établi par la Société et une copie sera remise au Client.

ARTICLE 10 : DÉLAIS DE LIVRAISON

Le délai estimatif de livraison des Produits sera indiqué sur le Bon de Commande validé par les Parties. Ce délai estimatif court à partir de la réception du paiement du Client ainsi que de la réception de l'ensemble de documents et informations nécessaires et ne pourra intervenir que si le Client a honoré ses obligations au titre des présentes CGV.

Le délai de livraison des Produits sera variable en fonction des besoins du Client et toute demande de modification demandée par le Client prorogera les délais de livraison.

La Société s'engage à être préparée et organisée afin d'être en mesure de gérer le volume attendu et de se conformer aux délais estimatifs de livraison choisis par les Parties.

Toutefois, ces délais indiqués ne sont donnés qu'à titre indicatif. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des Produits ne pourra pas donner lieu au profit du Client à l'annulation de la Commande ou le refus de prendre livraison des Produits.

ARTICLE 11 : OBLIGATIONS RÉCIPROQUES

11.1 Obligations de la Société

La Société s'engage à informer le Client de tout événement qui serait de nature à compromettre la fourniture du Produit commandé par le Client, y compris si cet événement est imputable à un tiers. La Société s'engage à mettre en œuvre, l'ensemble de moyens nécessaires à la livraison du Produit dans les conditions prévues dans le Bon de Commande.

La Société s'engage, pendant toute la durée des présentes CGV, à informer régulièrement le Client de tout élément utile dont il pourrait avoir connaissance.

11.2 Obligations du Client

Le Client s'engage à respecter les lois et les règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

En conséquence, le Client assume l'entièr responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité et de la légalité, de la fiabilité et du caractère opportun des informations transmises à la Société dans le cadre des présentes CGV.

Le Client reconnaît que la responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être recherchée dans l'hypothèse où les informations transmises ne se révéleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits d'un tiers. Le Client garantit la Société à cet égard de prendre à sa charge toute condamnation, frais et honoraires mis à la charge ou supportés par la Société pour se défendre du fait de la défaillance du Client.

ARTICLE 12 : DEVOIR D'INFORMATION DES PARTIES

Les Parties s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires sérieux, loyaux et de bonne foi et notamment à signaler sans délai toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre des présentes CGV.

Dans ces conditions la Société s'engage à répondre sans délai à toute demande d'information émanant du Client.

Le Client s'engage, pendant toute la durée des présentes CGV, à informer régulièrement la Société de toute information pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet des CGV et dont il pourrait avoir connaissance lors de l'exécution de celui-ci. Les informations communiquées par le Client à la Société devront être précises, exhaustives et actualisées.

ARTICLE 13 : GARANTIES LÉGALES ET COMMERCIALES

13.1 Tous les Produits proposés par la Société sont soumis à la garantie légale de conformité prévue par la loi, et notamment les articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation, et à la garantie des vices cachés prévue par les articles 1641, premier alinéa, du Code Civil :

Article L.217- 4 du Code de la consommation : *“Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. ”*

Article L.217-5 du Code de la consommation : *“Pour être conforme au contrat, le bien doit :* 1° *Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :*

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° *Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.”*

Article 1641 du Code civil : *“Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés*

de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus."

La garantie légale de conformité est de 12 mois à compter de la date de réception du produit.

Si un Client estime avoir reçu un Produit qu'il considère comme défectueux ou non-conforme il devra contacter la Société, en indiquant le défaut de conformité, dans le délai de 48 heures ouvrés à compter de la réception de la commande, à l'adresse électronique indiquée dans le PRÉAMBULE ou par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse en tête des présentes.

Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la désignation des vices apparents et/ou anomalies constatés. Le Client devra laisser à la Société toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou non conformités et pour y porter remède le cas échéant. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Si les vices et/ou anomalies sont confirmés par la Société, celle-ci adressera alors au Client ses instructions sur la manière de procéder après avoir pris connaissance de la réclamation ainsi formulée et, le cas échéant, procèdera au remplacement du Produit dont la Société aurait été amenée à constater le défaut de conformité, ou la défectuosité.

Dans le cas où l'échange du Produit serait impossible, la Société sera tenue de rembourser le Client dans le délai de quatorze (14) jours suivant la réception du Produit. Le remboursement s'effectuera sur proposition de la Société par crédit sur le compte bancaire du Client, le Client pouvant opter pour un autre mode de remboursement que celui proposé.

ARTICLE 14 : RESPONSABILITÉ

La Société met en œuvre toutes les mesures propres à assurer au Client la fourniture, dans des conditions optimales, de Produits de qualité. Elle ne saurait cependant en aucun cas voir sa

responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des obligations prévues au contrat, qui serait imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger au contrat, soit à un cas de force majeure. Plus généralement, si la responsabilité de la Société se trouvait engagée, elle ne pourrait en aucun cas accepter d'indemniser le Client pour des dommages indirects ou dont l'existence et/ou le quantum ne seraient pas établi par des preuves.

Le Client a pleinement conscience des dispositions du présent article et notamment des garanties et limitations de responsabilité susvisées, conditions essentielles sans lesquelles la Société n'aurait jamais contracté.

ARTICLE 15 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Scriblette est une marque déposée :

- En France à l'INPI sous le numéro 4401724 depuis 5 novembre 2017
- Au sein de l'Union Européenne par l'EUIPO sous le numéro 017895750 depuis le 6 mai 2018

L'ensemble de Produits vendus, sont protégés par le droit d'auteur, des dessins et modèles et/ou tous autres droits de propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive de la Société. L'ensemble de ces droits est réservé pour le monde entier.

Le nom et la marque, les logos, les dessins et modèles, lettres stylisées, marques figuratives, et tous les signes représentés sont et demeureront la propriété exclusive de la Société.

Il est formellement interdit au Client de reproduire les Produits. L'ensemble des modèles vendus par la Société sont des modèles déposés et les images catalogues ne sont pas libre de droit.

ARTICLE 16 : NULLITÉ PARTIELLE

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes CGV serait jugée nulle ou non exécutoire par une quelconque juridiction ou

par une autorité administrative, les autres dispositions des CGV ne seront en aucune manière affectées ou modifiées.

ARTICLE 17 : RENONCIATION

Aucune renonciation par l'une des Parties, expresse ou implicite, partielle ou non, temporaire ou non, à se prévaloir d'un quelconque manquement à l'une des dispositions des présentes CGV, ne pourra être interprétée comme emportant de la part de l'une ou l'autre des Parties renonciation à tout autre moment à se prévaloir de toute infraction ou inexécution de cette disposition ou d'une quelconque disposition des CGV.

De même, aucune renonciation par l'une ou l'autre des Parties à condamner la conduite de l'autre ne pourra être considérées comme emportant de la part de ladite Partie renonciation à se prévaloir du fait que toute récidive d'une telle conduite est une infraction aux présentes CGV.

ARTICLE 18 : TITRES

En cas de difficulté d'interprétation entre le titre et le chapitre de l'un quelconque des articles et l'une quelconque des clauses, les titres seront réputés non-écrits.

ARTICLE 19 : INTÉGRALITÉ

Les dispositions des présentes CGV expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les Clients et la Société. Elles prévalent sur toute proposition, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet des CGV, sauf avenant dûment signé par les représentants des deux Parties.

ARTICLE 20 : FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable vis-à-vis de l'autre pour toutes pertes et/ou dommages subis en raison d'un cas de force majeure défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux Parties ainsi que pour tout cas fortuit ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux,

intervention des autorités civiles ou militaires, catastrophes naturelles telles que définie par le Code civil.

Les Parties s'informeront mutuellement et par écrit de la survenance d'un cas de force majeure et collaboreront pour en limiter les conséquences et la durée.

Pendant la durée de l'événement de force majeure, l'exécution du présent Contrat sera suspendue. Si cette interruption devait excéder trente (30) jours, le contrat conclu entre la Société et le Client pourrait être résilié par l'une ou l'autre des Parties sans indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 21 : LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit français, sans tenir compte des principes de conflits de lois.

Les Parties acceptent de se soumettre, en cas de litige susceptible de survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes ou en relation avec tout achat et/ou tentative d'achat, à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement de leurs différends.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

En l'espèce, le médiateur désigné est :

Val de Marne Médiation
17, 19 rue Pasteur Valléry Radot, 94011 CRÉTEIL
<https://ffcmediation.org/item/val-de-marne-mediation/>
Courriel :
<https://ffcmediation.org/item/val-de-marne-mediation/#contact-owner-popup-form>

Le Client est également informé qu'il peut, également recourir à la plateforme de

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EN PRÉSENTIEL

Règlement en Ligne des Litige (R.L.L.) :
<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show>

Tout litige qui n'aurait pas pu être résolu amiablement par les Parties quant à l'interprétation, l'exécution et la résiliation des présentes CGV, sera soumis par l'une ou l'autre des Parties à la compétence juridictionnelle exclusive des Tribunaux du ressort du siège social de la Société.